

tion des outrages commis à Montréal, et leur détermination d'aider par tous les moyens à leur disposition, mes efforts pour m'acquiescer de mes devoirs en ma qualité de représentant de Sa Majesté en Canada. Il serait beaucoup à regretter qu'il fut jugé nécessaire de changer le siège du gouvernement pour des raisons de la nature de celles que vous avez assignées. Tant que je jouirai de la confiance de Notre Gracieuse Souveraine, et qu'il me sera permis d'administrer le gouvernement avec justice entière et impartialité, je considérerai que c'est un grand honneur que d'être Gouverneur du Canada, mais je sens qu'à toutes autres conditions non séjour parmi vous ne saurait me faire honneur, ni vous être profitable.

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse de 23 chefs de famille du township d'Edwardburg, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Monsieur, — Le Gouverneur-Général m'enjoint de vous informer qu'il a reçu avec une vive satisfaction l'adresse signée par vous et les Franc-tenanciers en général du township d'Edwardburg. Les tristes événements qui ont récemment déshonoré cette ville ont eu l'avantage d'offrir au bon et loyal peuple de la province une occasion de témoigner leur dévouement à Notre Gracieuse Souveraine et leur attachement pour les liens qui les unissent à la Mère Patrie. Son Excellence se flatte que cette loyauté et ce patriotisme seront toujours les appanages distinctifs des habitants de cette vaste colonie.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire

W. B. Imrie, Ecuyer, Spenville, C. O.

A l'adresse de la ville de Woodstock, signée par 166 personnes, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse suivante :

Messieurs, — J'ai l'honneur d'acquiescer par ordre du Gouverneur-Général la réception de l'adresse des habitants de la ville de Woodstock et des environs à Son Excellence, transmise avec votre lettre du 10 courant. Son Excellence m'enjoint de vous prier d'informer les Messieurs qui ont signé cette adresse, qu'elle a reçu avec satisfaction l'expression d'assurance de leur constant attachement à Notre Très-Gracieuse Reine, de confiance et d'approbation de l'administration du gouvernement de cette province par Son Excellence. Son Excellence déplore amèrement les outrages honteux récemment commis au siège du gouvernement, et la perte irréparable qui a été délibérément causée au pays par la destruction des deux Bibliothèques précieuses, des deux Chambres du Parlement, et des archives publiques. C'est néanmoins un grand sujet de consolation pour Son Excellence de voir que les bons habitants de Woodstock, en commun avec la grande majorité des habitants respectables et intelligents de la province, sont prêts à la soutenir dans ses efforts pour maintenir le bon ordre et appuyer la majesté des lois.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

John Allen, Ecuyer, Woodstock.

A l'adresse suivante de S. G. Mgr. l'Evêque de Bytown, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse qui la suit immédiatement :

A Son Excellence le Très Honorable JAMES COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE etc., etc., etc.

MILORD,

Je crois de mon devoir de faire parvenir à Votre Excellence l'expression de la douleur profonde que l'Evêque de Bytown et tous les catholiques qui forment la grande majorité de cette ville ont éprouvée en apprenant les déplorables excès dont Montréal a été le théâtre, et en particulier les outrages dont Votre Excellence a été l'objet. Je puis ajouter que s'il y a des hommes dans la Province qui accusent Votre administration, on l'insultent, la grande majorité l'approuve et que la constante sollicitude de Votre Excellence pour le bien de la province, a imprimé une vive reconnaissance dans leur cœur. Je ne puis à lui transmettre ce témoignage, s'il peut apporter à son cœur quelque soulagement au milieu de l'amertume dont il est abreuvé, je m'estimerai heureux de le lui avoir donné.

Je suis avec le plus profond respect,

Milord De Votre Excellence,

Le Très-Humble et Très-obéissant serviteur,
JOS. EUGÈNE, Evêque de Bytown.

REPONSE.

Monsieur, — Le Gouverneur-Général a reçu avec un sincère plaisir votre adresse, exprimant tant de votre part que de celle des habitants catholiques de Bytown en général, le regret que causent les déplorables événements qui ont récemment déshonoré la cité de Montréal, et témoignant votre confiance dans l'administration du gouvernement de la province par Son Excellence.

Le désir le plus sincère et le vœu le plus ardent de Son Excellence seront toujours d'administrer le gouvernement de cette colonie de manière à mériter l'estime et la confiance de tous les bons sujets de Notre Gracieuse Reine.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,
J. LESLIE, Secrétaire.

Le Très-Révérénd Evêque catholique de Bytown.

A l'adresse des membres de l'Eglise et congrégation Baptiste de Woodstock dans le Haut-Canada, signée par le pasteur et deux diacres, S. E. Lord Elgin a fait réponse comme suit :

Monsieur, — L'adresse signée par vous et les membres de l'Eglise et de la Congrégation Baptiste à Woodstock, a été reçue et mise devant le Gouverneur-Général, auquel il a plu d'ordonner de faire la réponse suivante :

Votre assurance d'attachement à Notre Gracieuse Souveraine, et de confiance dans l'administration du Gouvernement de la Province par Son Excellence, lui causent beaucoup de satisfaction. Les derniers événements n'ont pas ébranlé la foi de Son Excellence dans la loyauté et le patriotisme du peuple du Canada. Chaque jour offre à Son Excellence de nouvelles preuves de la vérité de votre assertion qu'une très grande majorité du peuple du Canada entretient les mêmes sentiments loyaux qu'exprime votre adresse. Son Excellence désire en même temps que je vous remercie pour les vœux que vous faites pour elle.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire

Le Révd. W. H. Landon, Woodstock.

A l'adresse des habitants du township de Wickham comté de Drummond, signée par 87 personnes, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse suivante :

Monsieur, — J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, de vous prier de faire parvenir aux habitants du township de Wickham, ses plus vifs remerciements pour leur Adresse loyale et dévouée que vous avez présentée.

Son Excellence voit dans les sentiments exprimés dans l'adresse des habitants loyaux de Wickham, cet amour de l'ordre, ce respect pour la suprématie de la loi, et ce dévouement à Notre Bien-nimée Souveraine, qui caractérisent de la manière la plus noble les bons sujets et les bons citoyens, et de l'existence desquels dépend essentiellement l'avancement matériel et moral de la prospérité du peuple de cette province.

Son Excellence désire que j'exprime aux habitants de Wickham ses remerciements cordiaux pour l'offre zélée du service que contient leur adresse, et que je les assure qu'il compte entièrement sur leur disposition et leur habileté pour coopérer à soutenir le gouvernement de Sa Majesté, et les institutions libres du pays.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

R. A. Watts, éc., M. P. P., Montréal.

A l'adresse de l'Institut des artisans de Carleton Place, districts de Bathurst, signée par le président et le secrétaire S. E. Lord Elgin doit répondre dans les termes suivants :

Monsieur, — J'ai eu l'honneur de recevoir et de soumettre au Gouverneur-Général l'adresse des Officiers en charge et des Membres de la Bibliothèque et de l'Institut des artisans de Carleton Place, transmise avec votre lettre du 7 courant.

Son Excellence m'enjoint de vous dire en réponse, qu'elle a lu les sentiments qu'elle exprime avec un sincère plaisir.

Les efforts constants et le désir sincère de Son Excellence depuis qu'elle a pris les rênes du gouvernement de cette province, ont été d'administrer le gouvernement d'après des principes strictement constitutionnels et il est très-agréable pour Son Excellence de voir que les efforts qu'elle a fait pour atteindre ce but, ont jusqu'ici reçu l'approbation de la grande masse des habitants respectables et intelligents de la province.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse des habitants du village de Maitland signée par 60 personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Messieurs, — Son Excellence m'enjoint de vous informer qu'elle a reçu avec beaucoup de satisfaction l'adresse des habitants du village de Maitland et de ses environs, transmise avec votre lettre du 10 courant, exprimant leur entière désapprobation des procédés récents d'une population factieuse à Montréal, et leur entière confiance dans l'administration du Gouvernement du Canada par Son Excellence.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

William Garvey, Ecuyer, Maitland.

A l'adresse des habitants de la Paroisse de St. Césaire, signée par M. le curé et 937 autres personnes, S. E. Lord Elgin au bien voulu répondre comme suit :

Messieurs, — Je suis sincèrement reconnaissant des sentiments bienveillants que vous exprimez à mon égard et je partage votre étonnement et votre réprobation au sujet des excès qui viennent d'être commis dans la cité de Montréal.

Fort du témoignage de ma conscience et assuré de la confiance du peuple de la Province dont je reçois des preuves nombreuses et flatteuses, je suis bien résolu à suivre une marche ferme et impartiale qui rendra je l'espère, plus que jamais chers aux habitants de ce pays les liens qui les unissent à la mère patrie.

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

MELANGES RELIGIEUX

MONTRÉAL 22 MAI 1849.

M. Courjault, missionnaire à Bourbonnais, à quelques lieues de Chicago, et où se trouve une colonie d'un millier de Canadiens, nous a adressé la lettre suivante que nous nous faisons un vrai plaisir de publier.

M. Courjault demande l'aumône du catholique Canadien en faveur du Canadien émigré à Chicago, et qui a besoin d'un temple pour prier et adorer Dieu. Nous sommes certain que nos compatriotes ne demeureront pas sourds à l'éloquent appel de l'excellent missionnaire, et qu'ils se hâteront de faire parvenir, soit à l'évêché de Montréal soit à nos bureaux, les aumônes qu'ils veulent faire pour la construction de cette nouvelle Eglise. — Voici maintenant la lettre de M. Courjault :

Monsieur l'Editeur.

Seriez-vous assez bon pour donner place dans les colonnes de votre journal à un appel, de ma part, à la généreuse sympathie des habitants de cette cité en particulier et en général de toutes les âmes bienveillantes et intéressées à tout ce qui peut avancer le succès de la sainte cause catholique.

Vous savez et tout le monde sait, que l'an dernier, l'émigration canadienne vers l'Ouest des Etats-Unis a été immense et selon toute apparence, elle ne sera pas moindre l'année actuelle. En quittant leur patrie, pour la plupart, ces émigrants aiment à mettre leurs entreprises et leurs projets sous la garde de la religion dont, en Canada, ils ont tant de fois subi les douces influences; et arrivés au lieu de leur destination, ils aimeraient à retrouver encore ces consolations dont ils n'ont quelquefois jamais eu un besoin aussi pressant. Malheureusement il n'est pas en notre pouvoir de répondre, pour le présent, à leurs pieux desirs, les ressources pécuniaires nous manquent. En quittant leur patrie, ils ont laissé des paroisses généralement pourvues de temples catholiques, munis de tous les objets au moins essentiels au service divin. En retour, que trouvent-ils sur nos plages? Quel-

ques prêtres disséminés de loin en loin, sans églises, sans vêtements sacerdotaux, manquant presque partout sur ce point du strict nécessaire; la vue nouvelle pour eux d'une si grande pauvreté, frappe leurs esprits, les déconcerte, quelquefois même pour eux va jusqu'au scandale. Dans le diocèse de Chicago, état des Illinois, la population catholique des cinq dernières années est montée de dix mille à quatre-vingt mille dispersés sur une superficie de 150 lieues sur 119. Quelques églises et chapelles ont déjà été construites en différentes localités; mais elles sont loin de répondre à l'exigence des besoins. Je ne suis point pour prêcher au peuple canadien la manie d'émigrer, pas plus que je n'aime à les en voir détourner par des raisons que la vérité et la délicatesse réprouvent. Toutes les fois que j'ai été consulté à ce sujet, j'ai répondu, que les Canadiens qui étaient bien chez eux devaient y rester; que ceux qui pouvaient se fixer sur la terre du Canada encore en disposition feraient bien d'y établir leurs familles, continuant de vivre au milieu d'une population dont ils comprennent le langage et sous une législation qui ne leur est pas nouvelle. Malgré mes observations, l'affluence a été nombreuse, elle continue, elle continuera, c'est un fait que nous devons prendre tel qu'il est, et en tirer le meilleur parti possible. Pour mon propre compte, je ne doute pas que le Canada ne soit par la divine Providence désigné dans le nombre de ces peuples qui vont placer le flambeau de la foi dans ces pays nouveaux du nord-ouest de l'Amérique; et en s'y fixant, en prendre possession au nom du catholicisme. Selon toute prévision dans le diocèse de Chicago seulement, avant la fin de la belle saison, la population catholique est pour augmenter au moins de trente mille. A Bourbonnais, où je suis stationné, je ne trouvais au premier mai 1847, que 59 familles; à la fin de l'automne, le nombre était de 108. Et lorsque la dernière navigation terminée, je vis autour de moi 1,300 Canadiens catholiques, sans compter cent autres familles fixées à Avondale, à une distance de 18 lieues de Bourbonnais. Depuis mon départ, tous les steamers que j'ai rencontrés sur les lacs étaient chargés de Canadiens émigrant à Bourbonnais. De sorte que dire à vos lecteurs la vraie population actuelle serait chose impossible; mais ce que je puis leur dire par votre intermédiaire, c'est que, pour un si grand nombre et ce qui nous fait présager la richesse des terres de notre place, nous n'avons pour les réunions du culte et la célébration des saints mystères qu'une pauvre misérable chapelle en bois de trente pieds sur vingt, ouverte à tous les vents, le petit nombre qui pourraient s'y loger ne pouvant, en hiver, supporter le froid qui s'y fait sentir, ni, en été, la force du soleil et du vent. Nous n'avons tous qu'une voix, qu'une demande, c'est une église qu'il nous faudrait. Les ressources nous manquent!! La plupart en effet de nos nouveaux colons, sont partis, classés par une extrême pauvreté; d'autres ont survécu, en partant, les débris d'un avoir qui finissait, et dans les circonstances du moment, ils sont tous généralement pauvres. Au nom de tous, comme leur pasteur, je viens demander une faible aumône aux ames dévouées aux intérêts de la religion comme aussi de leurs concitoyens. C'est à des catholiques que je demande pour des catholiques, c'est à des Canadiens que je m'adresse en faveur d'une portion de Canadiens. L'aumône que je sollicite est pour élever au Dieu dont tous attendent des bénédictions, un temple où de nombreux fidèles viendront lui rendre le culte qu'il réclame, et en même temps prier pour ceux qui auront compris tout le prix de la charité que nous venons solliciter auprès d'eux. Ils répondront également aux desirs exprimés de nos frères séparés vivant au milieu de nous, lesquels appellent de l'ardeur de leurs vœux et même de leurs sacrifices (car dans notre entreprise ils nous secondent généralement), l'érection d'un édifice, où ils disent-ils, ils pourront venir adorer ce que c'est que l'Eglise catholique; et où ils sauront comme ailleurs, plusieurs viendront échanger leurs opinions pour la vraie foi et renouer à tout système humain en matière religieuse, embrasser la vérité apportée du ciel par le fils de Dieu.

Agreez, M. l'Editeur, l'assurance du profond respect avec lequel je suis,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

R. COURJAULT, Ptre.

Miss. de Bourbonnais.

Montréal, le 19 mai 1849.

P. S.—La Minerve voudrait-elle bien reproduire cette correspondance.

POLICE CORRECTIONNELLE.

Samedi matin, M. J. B. E. Dorion est paru devant la police correctionnelle; il était accusé d'assaut et de batterie par M. H. L. Langevin.

M. Langevin et M. Belling (avocat) ont comparu comme témoins, et ont été transposés par M. Papin, avocat de l'accusé. Après quoi, M. Papin a présenté la défense de l'accusé, et M. Courso, avocat du demandeur, a répliqué. M. Courso a fait sentir tout l'odieux de la conduite de M. Dorion; il s'est acquitté de sa tâche à la satisfaction de toutes les personnes présentes. Quant à l'avocat du défendeur, nous ne ferons pas de remarques à son sujet; à ceux qui l'ont vu et entendu en cette circonstance, à en juger.

Comme il était midi et demi, lorsque les avocats ont eu fini de plaider la cause, Narcisse Amiot, Ger., le Juge de Paix, a remis à hier à prononcer le jugement.

Hier, à dix heures, M. Amiot a détaillé les faits de la cause; il a déclaré que l'assaut et la batterie de M. Dorion n'était pas justifiable. Mais il a ajouté que comme le coup donné par M. Dorion n'avait porté que sur la cheville sans frapper le demandeur, l'assaut était moindre. Qu'en conséquence, il condamnait M. Jean-Baptiste Eric Dorion, Directeur Gérant de l'Avenir, à vingt-cinq chelins d'amende et aux dépens. Ce qui fait un total d'environ \$10.

Nous avions d'abord intention de faire quelques remarques au sujet d'un article du journal de M. Papineau, en réponse à la belle lettre de M. Chiniqy, publiée dans les Mélanges de vendredi. Mais M. Chiniqy paraissant vouloir répondre directement à l'Avenir, comme il le dit dans sa lettre, nous nous abstenons de longs commentaires, parce que cette cause ne saurait être en meilleures mains qu'en celle de M. Chiniqy lui-même. Nous ferons seulement remarquer aux lecteurs Catholiques que l'Avenir continue à débâter contre notre respectable clergé, et même contre Mgr. l'Evêque de Montréal. Malgré cela, cet excellent (!) journal dit qu'il

respecte notre clergé, qu'il sera toujours reconnaissant des sacrifices que ce clergé a faits pour l'éducation en ce pays et pour les établissements de charité qu'il a fondés en Canada. Nous ne savons si nous nous trompons, mais toujours est-il que nous trouvons la reconnaissance des rédacteurs de l'Avenir d'une trempe toute particulière; au reste, chacun sa façon.

L'Avenir ajoute qu'il regrette d'avoir à dire que notre clergé n'est pas démocrate! Les rédacteurs se méprennent; notre clergé est démocrate à la façon de Pie IX, mais il n'est pas démocrate à la façon des révolutionnaires romains, les communistes de Paris, des émeutiers de Montréal, et enfin de l'Avenir. S'il était démocrate selon le mode de ces derniers, il faudrait dire qu'il est démagogue. Or, le clergé démagogue est une absurdité, une impossibilité, un rêve criminel.

Voilà pourquoi le clergé catholique s'oppose à l'Avenir. Les prêtres ne peuvent souffrir ni permettre les doctrines anti-catholiques, non plus que les doctrines démagogiques et contraires à l'ordre et l'existence même de la société.

Quant aux motifs qui ont porté certains hommes de Montréal, hommes aux idées révolutionnaires, à offrir leurs services au gouvernement, nous les avons déjà appréciés, et nous avons fait voir qu'il y avait au fond de zeli autre chose qu'un pur amour de l'ordre.

Pour ce qui est de la diminution de patronage qui a lieu pour le journal précité, nous trouvons certaines raisons très-fort attendrissantes. Mais en vérité nous ne pouvons déplorer ce renvoi de souscriptions; car il est un indice que les bonnes doctrines font des progrès parmi nous, et que les mauvais principes n'y trouvent que le mépris et la réprobation des honnêtes gens. Nous sommes de plus bien convaincu que ce renvoi de souscriptions ne fera qu'augmenter, lorsque les lecteurs liront dans l'Avenir que les rédacteurs de cette feuille-là "n'ont pas changé d'opinion sur la question d'Autisme." C'est à dire que les fondes de l'excommunication sont usés, que le traité des conciles est vieilli, que Pie IX tient une conduite condamnable, et que les républicains français sont des misérables de vouloir intervenir en faveur du Souverain pontife. Voilà en peu de mots la doctrine des penes mécontents de Montréal; que la public apprécie ces sentiments-là.

Onze des députés, venus du Haut-Canada pour présenter des adresses à Lord Elgin, et qui se trouvaient au dîner à l'hôtel Têtu, viennent de publier dans le Pilot un récit de ce qui s'est passé alors, (ce récit est à peu près semblable à celui que nous avons déjà publié). Ils finissent par les paroles suivantes :

"Nous n'avons jamais été témoins d'un outrage plus gratuit et plus dégradant contre le droit de la société, et contre la décence ordinaire de la vie civilisée; et cet outrage, à la honte éternelle de Montréal, a été commis non par d'ignorants et misérables individus, mais par des hommes occupés et en apparence une position honorable dans la société; c'est ce que nous apprenons de ceux qui étaient au milieu des émeutiers, et qui avaient assisté avec eux, ce soir-là, à une assemblée de la LIGUE!! Un pareil outrage de la part des émeutiers de Montréal, afin d'empêcher une expression de sentiment de la population Anglaise du Canada occidental dans la crise actuelle, ne fera qu'augmenter le désir de maintenir les autorités constituées de cette province!"

Vendredi, vers onze heures du soir, le feu s'est déclaré sur la rue de la Montagne dans un hangar ou abri qui a été entièrement consumé. On croit généralement que c'est l'œuvre d'un incendiaire. Un corps de la nouvelle police, qui n'est sur pied que depuis 5 ou 6 jours, s'est rendu sur les lieux; mais une bande d'émeutiers organisés et plus nombreux que la police, a attaqué celle-ci et la forcée à se retirer. Il n'en sera pas ainsi, aussitôt que ces nouveaux gardiens de la paix auront été en service régulier pendant quelques semaines.

Comme on a pu le voir par nos dernières feuilles et comme on le voit par celle-ci, les adresses continuant à arriver de tous côtés à S. E. le gouverneur-général. Il ne faut pas se laisser; tout le pays doit suivre cet exemple; toutes les paroisses, tous les villages, tous les comtés, toutes les villes doivent adopter de semblables adresses. Si quelque chose doit encourager à en agir ainsi, c'est la découverte complète qui jusqu'ici a eu lieu partout où il s'est trouvé des toris. Que le même succès suive partout, les efforts des libéraux, et que tous les gens malveillants aient partout le dessous.

Notre correspondant de St. Césaire voudra bien nous excuser, si nous ne publions pas les procédés de l'assemblée qui s'y est tenue sous la présidence de M. Louis Turcot, curé du lieu. C'est une règle que nous suivons relativement aux assemblées qui ont lieu en ce moment par tout le pays; par la raison bien simple que notre feuille ne pourrait suffire pour les insérer. Nous publions aujourd'hui la réponse de Son Excellence à l'adresse des habitants de St. Césaire. Qu'il nous suffise d'ajouter que l'assemblée, qui a adopté cette adresse, était très nombreuse, et que pas moins de 918 personnes l'ont signée. C'est à quelque chose que fait honneur aux braves et intelligents habitants de cette partie du pays.

Judi prochain, 21 du courant, est le jour anniversaire de la naissance de Notre Très Gracieuse Souveraine. Si le temps est beau, on nous dit qu'il y aura une revue des troupes.

Le Register de Montréal dit que le but du voyage de l'hon. F. Hincks, en Angleterre, est de négocier la vente des bons provinciaux, et de contrebalancer les effets désastreux des outrages commis à Montréal par M.M. les loyaux.

Nous voyons avec plaisir que Simon Elliott Fraser, éc., seigneur de la Rivière du Loup, vient d'être admis à la pratique du barreau. Nous ne savons pas si M. Fraser se propose de pratiquer; mais nous pensons au moins que ses talents le feraient remarquer dans sa profession. Nous lui souhaitons tout le succès possible.

Il vient d'arriver à Québec un vaisseau contenant 300 immigrants, qui n'ont pas un seul sou pour se rendre à leur destination. C'est le comte Fitzwilliam qui les a